



14^{ÈME} CONGRÈS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN FAVEUR DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES (AIRHM)

Camille Gauthier-Boudreault¹, Lise Gauthier²

¹ Ergothérapeute, PhD(cand), École de réadaptation, Programme d'ergothérapie, Université de Sherbrooke

² Travailleuse sociale retraitée et mère d'une jeune adulte présentant une déficience intellectuelle

Adresse de contact : camille.gauthier-boudreault@usherbrooke.ca

La **Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie** est publiée par CARAFE, la Communauté pour l'Avancement de la Recherche Appliquée Francophone en Ergothérapie

doi:10.13096/rfre.v3n2.96

ISSN: 2297-0533. URL: <https://www.rfre.org>



Du 11 au 14 septembre 2017, à Genève, a eu lieu le 14^e Congrès de l'Association Internationale de Recherche scientifique en faveur de personnes Handicapées Mentales (AIRHM) intitulé : « La convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées : une utopie ? » Près de 250 participants de divers horizons y étaient présents, tels que des personnes ayant un handicap mental, des parents, des intervenants, des professionnels, des chercheurs, ... Ceux-ci représentaient une diversité de réalités socioculturelles, entre autres la Suisse, bien sûr, l'Algérie, l'Allemagne, la Belgique, le Brésil, le Canada, la France, la Hollande, le Liban, le Luxembourg, la Russie et la Tunisie.

À travers les ateliers, tous les participants montraient un même enthousiasme dans leur volonté d'accompagner la personne présentant un handicap mental dans la défense de ses droits. Était aussi manifeste une avidité d'échanger sur les réalisations et les efforts mis en place pour donner à la personne ayant un handicap mental des moyens de participation sociale à travers la parole et le geste.

Les problèmes d'exclusion, les thèmes de l'inclusion, de l'intégration et de la participation sociales ont été abordés, ainsi que la capacité de décider de son milieu de vie, d'influencer son environnement social, de prendre sa place dans le travail, les loisirs, le sport, la volonté de dire ses besoins et aspirations pour s'épanouir comme citoyen à part entière de la société civile, comme en témoignait par exemple M^{me} Éléonore Laloux (2014), auteure du livre *Triso et alors !*, dans la présentation « Lorsque l'utopie devient réalité ».

Cette actualisation de soi, grâce à l'inclusion, à la participation sociale et à la reconnaissance de l'importance de laisser place à l'utopie, a servi de fil conducteur tout au long du congrès. La conférence plénière de M. Pierre Ancet de l'Université de Bourgogne en France sur « L'écart entre les lois et les pratiques : le problème du statut des personnes » (Axe éthique et paradigmatique) a proposé une réflexion sur les conditions dans lesquelles les individus peuvent le mieux développer leurs capacités. Pour sa part, dans les axes sociétal et expérientiel, M. Pierre Weber a guidé la réflexion vers la participation des personnes ayant un handicap à l'avènement d'une société inclusive et l'importance de leur donner la parole, car elles sont expertes de leur propre situation. De son côté, M. Michel Mercier, professeur honoraire de l'Université de Namur en Belgique, a développé dans sa conférence « Au-delà du paradigme d'inclusion » (Axe paradigmatique et sociétal) une réflexion sur le concept d'inclusion par l'adaptation réciproque de la personne et de son environnement. Ses propos conduisent vers la participation sociale.

Ces conférences ont donné le ton au congrès et l'ont inspiré. Ainsi, tout au long de l'événement, droit et utopie se chevauchent. L'utopie apparaissant comme l'espoir de croire au droit pour un citoyen présentant un handicap mental de vivre une participation sociale adaptée à ses capacités et besoins. L'utopie porte nos espoirs. En somme, le congrès a permis de partager l'espoir et de réfléchir sur de nouvelles voies rendant possible une pleine participation sociale des personnes présentant un handicap mental.

Il apparaît important de souligner que l'utopie d'une participation sociale doit être des plus inclusives. Elle ne doit pas uniquement s'adresser aux personnes ayant une

atteinte légère ou modérée, elle doit aussi tenir compte des personnes ayant un handicap sévère ou encore profond en reconnaissant leurs besoins spécifiques et leurs difficultés propres et exprimer leur droit à l'utopie. Cette proposition vise à éviter, dans cette quête de droit, l'exclusion au sein même des personnes présentant un handicap mental.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Laloux, É. (2014). *Triso et alors ! Témoignage*. Avec la contribution de Yann Barte. Paris, FR : Max Milo.